

Date de transmission de l'acte: 03/12/2024

Date de reception de l'AR: 03/12/2024

046-214603037-DE_2024_3_5-DE

A G E D I

République française

Commune de SÉNAILLAC-LAUZES

LOT

Séance du 27 novembre 2024

Membres en exercice : 10	Date de la convocation 19 novembre 2024 le vingt-sept novembre deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Christophe BENAC
Présents : 8	Présents : Christophe BENAC, Marie-Françoise GUITARD, Carole DUGOUCHET, Serge LANGLES, Muriel RENOU, Françoise SINDOU, Anne SOLEILHAVOUP, Michel GARDOU
Votants: 9	
Pour: 9	Représentés: Mélanie GARDOU représentée par Christophe BENAC
Contre: 0	
Abstentions: 0	Excusés: Absents: David RIVIERE
	Secrétaire de séance: Carole DUGOUCHET

Objet: Projet de columbarium au cimetière de Sénailac - DE_2024_3_5

Afin de répondre au réel besoin des administrés de la commune, le conseil municipal projette d'édifier un columbarium au cimetière de Sénailac.

Le coût total des travaux s'élèverait à : 5670 € HT

La commune aurait peut-être la possibilité de bénéficier d'une subvention au titre de la DETR d'un montant de 715 €.

Le plan de financement serait le suivant :

Subvention DETR 715 €

Autofinancement 4955 €

Total 5670 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, valide cette opération, accepte la possible subvention de 715 € au titre de la DETR et arrête le plan de financement tel qu'énoncé.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance




Le Maire

Christophe BENAC


